



Objet : Déclaration conjointe des Organisations Syndicales CFTD, CFE-CGC, CGT, FO Com et SUD à l'issue de la séance de relecture de la proposition d'avenant à l'accord télétravail du Mardi 5 Juillet 2022.

A l'issue de 12 séances d'échanges avec la Direction Groupe, les Organisations Syndicales déplorent que leurs revendications n'aient pas été entendues sur les points suivants :

- refus de la Direction de revaloriser l'indemnisation des télétravailleurs,
- refus de la direction de laisser le libre choix aux salariés de partager ou non sa position de travail,
- refus de présenter aux négociateurs un bilan économique complet lié au développement du télétravail et notamment à la mise en place du flex desk,
- restrictions sur l'application de l'accord de manière équitable et uniforme pour l'ensemble des salariés,
- restrictions sur l'obligation de l'employeur de mettre à disposition le matériel des télétravailleurs.

En restant sur ses positions, la Direction porterait l'entière responsabilité de l'échec de cette renégociation.

A ce titre, l'ensemble des Organisations Syndicales vous propose de prendre un temps de réflexion supplémentaire pour répondre favorablement aux points énumérés précédemment.

CFDT, CFE-CGC, CGT, FO, SUD